

Interpellation de M. Hayette : Mobilité à Uccle.

M. Hayette rappelle que, depuis quelques mois, la commune d'Uccle s'est engagée dans toute une série de travaux.

Cet été, il fallait avoir un esprit d'aventurier pour retrouver son chemin entre les différents chantiers à Saint-Job, au Dieweg, à la rue de Stalle, sans même parler des travaux de la STIB au carrefour du Globe ou dans la chaussée d'Alseberg vers Calevoet, ou encore de la fermeture de l'avenue De Fré. La rentrée de septembre ne s'est pas opérée dans le calme car les files de voitures se multiplient et les temps d'attente s'allongent. Les Ucclois sont excédés par les détours. Le Collège reportera sans doute la faute sur la Région, sur la STIB, sur Vivaqua, et, dans quelques mois, revendiquera sa propre action dans l'aboutissement des travaux. M. Hayette partage l'avis du Collège selon lequel le Plan de développement durable (PRDD) n'est guère favorable à la commune d'Uccle mais il estime que les commerçants du centre de la commune souffrent du manque de coordination de la majorité en place. Selon lui, le Collège appréhende les embarras de circulation uniquement sous l'angle économique et ignore leur dimension sociale, qu'il s'agisse du manque de sommeil des travailleurs qui doivent partir plus tôt pour rejoindre leur poste, de la pénalisation injuste des enfants qui arrivent en retard à l'école sans qu'il y ait faute de leur part, de la détresse des ambulanciers qui assistent impuissants à l'extinction de vies humaines qui, à une minute près, auraient pu être sauvées.

Voulant faire de la mobilité un enjeu essentiel, l'actuelle majorité MR-CDH-Défi avait proposé un Plan communal de mobilité censé prendre en compte les besoins en mobilité à court, moyen et long terme dans le cadre d'une politique globale, cohérente et coordonnée.

Plus le temps passe, plus la Déclaration de politique communale paraît dérisoire. La majorité sait que des solutions existent mais, pour des raisons d'ordre idéologique, refuse de les envisager. Pour M. Hayette, il serait plus opportun de mettre à profit cette période de travaux pour repenser le plan de mobilité plutôt que de se contenter d'attendre un éclairage divin de la part du partenaire CDH. Il y aurait lieu de réfléchir au développement d'une mobilité douce, d'encourager l'usage des transports en commun, de mettre en circulation des navettes pour les quartiers excentrés d'Uccle, de ne pas attendre 2040 pour inciter les autorités fédérales ou régionales à procéder à des investissements dans le chemin de fer ou le métro afin d'aider à Uccle à sortir de son isolement. Le mandataire politique responsable ne se lance pas dans une chasse au coupable et ne se réfugie pas derrière l'expert. Périclès écrivait : « J'ai plus peur de nos propres erreurs que des plans de nos ennemis ».

M. Hayette invite donc le Collège à ne plus craindre ses propres erreurs car celles-ci lui permettront d'aiguiser ses propres jugements, de manière à œuvrer en faveur de l'intérêt commun.

M. De Bock regrette que M. Hayette concentre ses critiques sur la majorité MR-CDH-Défi car la problématique de la mobilité est d'une complexité telle qu'elle relève de paramètres multiples. En effet, la commune est loin de maîtriser l'ensemble des facteurs. Vu sa faible marge de manœuvre, elle doit souvent se limiter à faciliter la coordination des chantiers et promouvoir le dialogue. D'ailleurs, l'affaire du rond-point Churchill a permis de mettre en évidence le fait que les situations de blocage, loin d'être toujours dues à des résistances du monde politique, résultent parfois d'un manque d'ouverture de certaines administrations qui peinent à travailler en concertation.

M. l'Echevin Biermann estime que le service de la Mobilité est très actif sur le terrain et s'efforce de bien informer les commerçants et les riverains des chantiers en cours.

Parmi les nombreux chantiers en cours, seuls ceux de l'avenue du Fort-Jaco et de l'avenue du Homborchveld relèvent de la commune, qui a décidé d'y tester une modification du stationnement susceptible d'avoir un impact sur la mobilité. Le chantier de l'avenue Van Bever a donné lieu à la construction de pistes cyclables de chaque côté de la voirie grâce à un subside régional. Dans le cadre du chantier de Sibelga à la drève de Lorraine, la commune a fait preuve d'innovation en proposant à Sibelga de maintenir la circulation toute la journée dans un sens et de ne l'interrompre dans l'autre sens que durant les heures

d'activité du chantier. Le rétablissement de la circulation dans les deux sens à partir de 16 heures s'est avérée particulièrement profitable pour les usagers de la drève de Lorraine ainsi que pour les entreprises qui ont travaillé sur le chantier.

Le chantier de l'avenue Brugmann relève de la STIB et de Vivaqua. Le 4 septembre dernier, Bruxelles-Mobilité, la STIB et Vivaqua ont démarré un chantier d'une grande ampleur et d'une durée importante sur le tronçon Calevoet-Globe de la chaussée d'Alseberg. Ces travaux auront un impact sur la vie des riverains et l'activité économique environnante, en dépit de leur déploiement par phases successives. Vu que la commune d'Uccle a été confrontée dans le passé à des effondrements de voirie importants, le Collège a été à l'initiative de la demande de coordination pour ce chantier car il lui a semblé particulièrement utile d'attirer l'attention des concessionnaires sur la vétusté de leurs infrastructures. Néanmoins, M. l'Echevin Biermann reconnaît que, de manière générale, les efforts de coordination devront être approfondis. C'est d'ailleurs pour agir dans cette perspective que la Région a décidé de modifier l'ordonnance sur la coordination des chantiers et que les services de la Mobilité et de la Voirie de l'administration communale participeront dans un esprit constructif à la réunion prévue demain au cabinet du Ministre Smet. Le Collège a donc la volonté d'être un interlocuteur valable et s'efforce de prendre en compte de manière équilibrée les intérêts contradictoires des différents intervenants sur le terrain. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en ces matières, le dernier mot appartient à la Région. Par exemple, la réalisation simultanée du chantier de Vivaqua au square des Héros et des travaux sur l'avenue Brugmann a été entreprise en dépit de l'avis très défavorable de la police d'Uccle et des administrations communales siégeant au sein de la commission de coordination des chantiers.

M. Cadranel souhaite des renseignements sur la synchronisation des feux sur l'avenue de l'Echevinage.

M. l'Echevin Biermann répond que l'installation d'un terminus provisoire sur l'avenue de l'Echevinage génère une nuisance provisoire, à laquelle la réouverture du square des Héros mettra un terme. Toutefois, le Collège a pu obtenir une modification du temps d'attente aux feux ainsi qu'un changement du sens de la circulation grâce à l'installation de panneaux fléchés. M. l'Echevin Biermann précise néanmoins que la commune peut juste émettre des suggestions en ce domaine car la gestion des feux sur l'avenue Brugmann relève de Bruxelles-Mobilité.

M. l'Echevin Biermann partage avec M. Hayette l'idée selon laquelle il convient de mener une réflexion structurelle sur la mobilité dans la Région bruxelloise mais il insiste sur le fait que l'influence de la commune en ce domaine, sans être inexistante, est néanmoins réduite.

Le Plan communal de stationnement (PACS) est un instrument susceptible de contribuer au changement des mentalités, dans la mesure où il pourrait inciter les citoyens à remettre en cause leur emploi quotidien de la voiture. Le débat sur la tarification des cartes « travailleur » ainsi que sur le plafonnement éventuel du nombre de cartes à distribuer s'inscrit dans la même perspective.

Quoi qu'il en soit, tous les acteurs de la mobilité s'accordent pour reconnaître qu'en ce domaine, Uccle est en avance par rapport aux autres communes et déploie son action dans le cadre de la politique défendue par le gouvernement bruxellois. La commune s'est notamment investie dans le Bypad et le PAVE, programmes d'initiative régionale qui consistent en la réalisation d'audits consacrés respectivement à la politique cyclable et au cheminement piéton sur le territoire communal. Dès lors, chaque réaménagement de voirie donne lieu à une réflexion sur l'espace qu'il convient de réserver aux cyclistes et aux piétons. M. l'Echevin Biermann rappelle à cet égard que la commune attend toujours la réalisation par la Région de 16 km d'itinéraires cyclables régionaux (ICR), pour lesquels une demande de permis d'urbanisme a été déposée en mars 2014 et une commission de concertation a été organisée en octobre 2014.

M. Desmet signale que le passage du bus 43 par la rue Egide Van Ophem en raison du chantier s'avère très utile pour les habitants de ce quartier. Il plaide en faveur du maintien de cette desserte après l'achèvement des travaux.